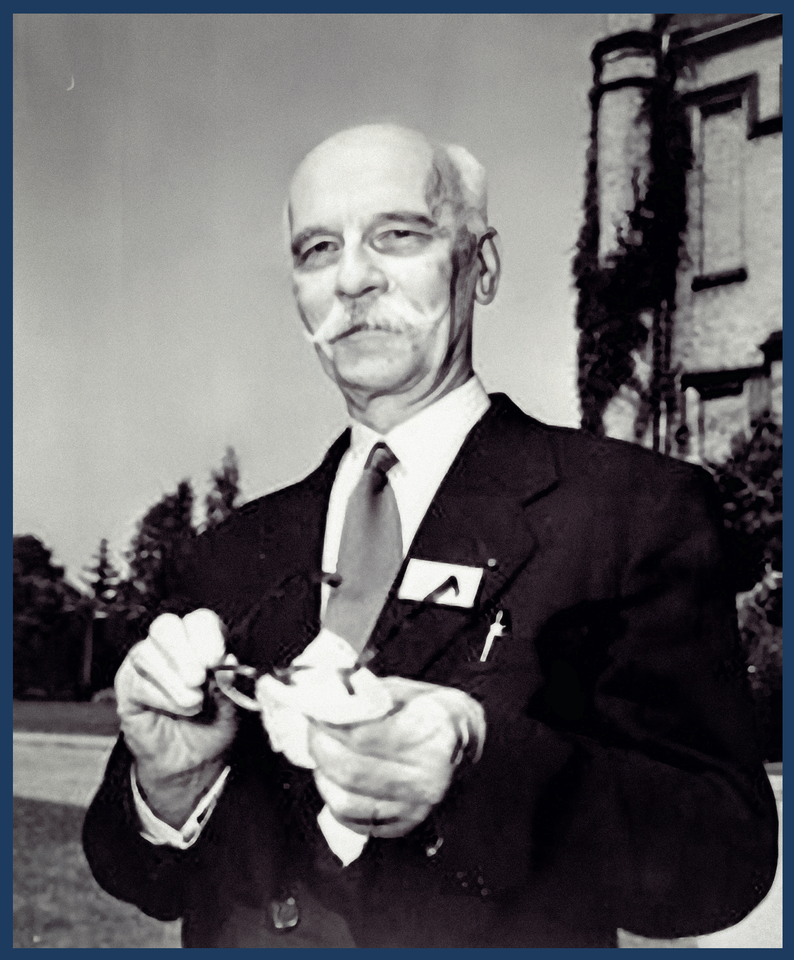
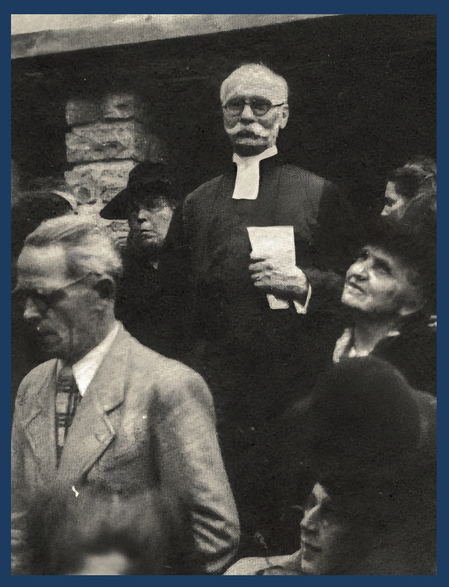
DU CRI DU CŒUR
À LA VOIX DES JUSTES



Portrait du
pasteur Marc Bœgner.

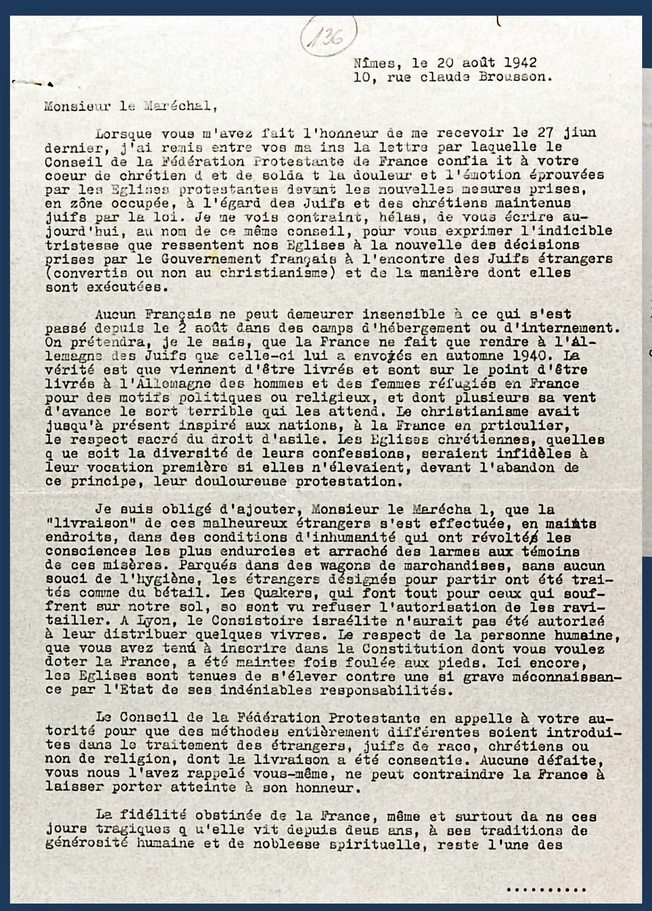
© AJPN-WCC
crédit photo - DR



© Yad Vashem Collection privée

Pasteur
Marc Bœgner

**Il a reçu le titre de Juste parmi les Nations
le 21 juin 1988, à titre posthume, par Yad Vashem,
Institut International pour la Mémoire de la Shoah**



Nîmes, le 20 août 1942
10, rue claude Brousson.

Monsieur le Maréchal,

Lorsque vous m'avez fait l'honneur de me recevoir le 27 jiun dernier, j'ai remis entre vos ma ins la lettre par laquelle le Conseil de la Fédération Protestante de France confia it à votre coeur de chrétien d et de soldà t la douleur et l'émotion éprouvées par les Eglises protestantes devant les nouvelles mesures prises, en zône occupée, à l'égard des Juifs et des chrétiens maintenus juifs par la loi. Je me vois contraint, hélas, de vous écrire aujourd'hui, au nom de ce même conseil, pour vous exprimer l'indicible tristesse que ressentent nos Eglises à la nouvelle des décisions prises par le Gouvernement français à l'encontre des Juifs étrangers (convertis ou non au christianisme) et de la manière dont elles sont exécutées.

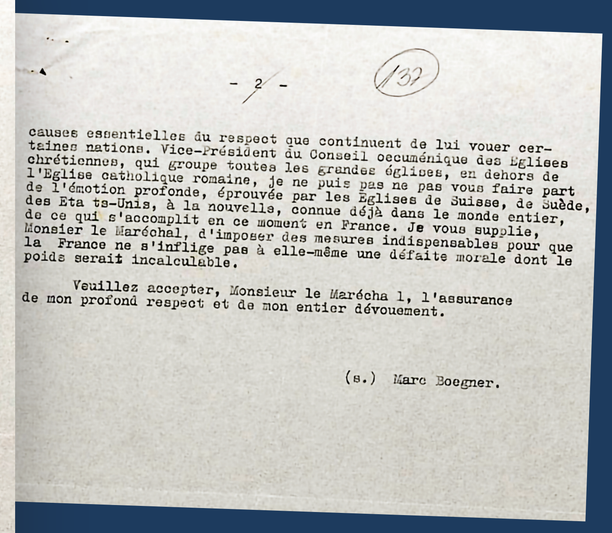
Aucun Français ne peut demeurer insensible à ce qui s'est passé depuis le 2 août dans des camps d'hébergement ou d'internement. On prétendra, je le sais, que la France ne fait que rendre à l'Allemagne des Juifs que celle-ci lui a envoyés en automne 1940. La vérité est que viennent d'être livrés et sont sur le point d'être livrés à l'Allemagne des hommes et des femmes réfugiés en France pour des motifs politiques ou religieux, et dont plusieurs sa vent d'avance le sort terrible qui les attend. Le christianisme avait jusqu'à présent inspiré aux nations, à la France en prticulier, le respect sacré du droit d'asile. Les Eglises chrétiennes, quelles q ue soit la diversité de leurs confessions, seraient infidèles à leur vocation première si elles n'élevaient, devant l'abandon de ce principe, leur douloureuse protestation.

Je suis obligé d'ajouter, Monsieur le Maréchal, que la "livraison" de ces malheureux étrangers s'est effectuée, en maints endroits, dans des conditions d'inhumanité qui ont révoltés les consciences les plus endurcies et arraché des larmes aux témoins de ces misères. Parqués dans des wagons de marchandises, sans aucun souci de l'hygiène, les étrangers désignés pour partir ont été traités comme du bétail. Les Quakers, qui font tout pour ceux qui souffrent sur notre sol, so sont vu refuser l'autorisation de les ravitailler. A Lyon, le Consistoire israélite n'aurait pas été autorisé à leur distribuer quelques vivres. Le respect de la personne humaine, que vous avez tenu à inscrire dans la Constitution dont vous voulez doter la France, a été maintes fois foulée aux pieds. Ici encore, les Eglises sont tenues de s'élever contre une si grave méconnaissance par l'Etat de ses indéniables responsabilités.

Le Conseil de la Fédération Protestante en appelle à votre autorité pour que des méthodes entièrement différentes soient introduites dans le traitement des étrangers, juifs de race, chrétiens ou non de religion, dont la livraison a été consentie. Aucune défaite, vous nous l'avez rappelé vous-même, ne peut contraindre la France à laisser porter atteinte à son honneur.

La fidélité obstinée de la France, même et surtout da ns ces jours tragiques q u'elle vit depuis deus ans, à ses traditions de générosité humaine et de noblesse spirituelle, reste l'une des

.....



- 2 -

causes essentielles du respect que continuent de lui vouer certaines nations. Vice-Président du Conseil oecuménique des Eglises chrétiennes, qui groupe toutes les grandes églises, en dehors de l'Eglise catholique romaine, je ne puis pas ne pas vous faire part de l'émotion profonde, éprouvée par les Eglises de Suisse, de Suède, des Eta ts-Unis, à la nouvelle, connue déjà dans le monde entier, de ce qui s'accomplit en ce moment en France. Je vous supplie, Monsier le Maréchal, d'imposer des mesures indispensables pour que la France ne s'inflige pas à elle-même une défaite morale dont le poids serait incalculable.

Veuillez accepter, Monsieur le Maréchal, l'assurance de mon profond respect et de mon entier dévouement.

(s.) Marc Boegner.

Lettre du pasteur Marc Bœgner adressée
au maréchal Philippe Pétain, le 20 août 1942.

© Yad Vashem Collection privée

Le pasteur Marc Bœgner (1881-1970) est âgé de 58 ans lorsque commence la Seconde Guerre mondiale. Il occupe, depuis 1929, la fonction de président de la Fédération protestante de France. En 1940, il prend la tête de la Cimade, organisation protestante de secours qui vient en aide aux prisonniers dans les camps d'internement en France. Après la défaite militaire française, il n'hésite pas à condamner ouvertement la législation antisémite du gouvernement du maréchal Pétain.
Sa lettre en est un exemple.
Adressée directement au maréchal Pétain, le 20 août 1942, elle somme le chef de l'État français d'éviter à la France

« Une défaite morale dont le poids serait incalculable. »

Nommé président d'honneur de l'association « Amitié chrétienne », avec le soutien du Cardinal Pierre-Marie Gerlier, il organise l'aide et le sauvetage des Juifs.
Il s'est occupé personnellement du sauvetage d'une centaine de Juifs allemands internés au camp de Gurs, ainsi que de la famille Strauss, qu'il a fait cacher à Montélimar, puis, en 1943, au séminaire protestant de Collonges en Haute-Savoie.
Grâce à son action, des communautés protestantes ont caché des milliers de juifs, dans la région lyonnaise et les départements de l'Ardèche, Lozère, Gard, Aveyron, Drôme et Tarn.



Lyon et Nîmes
Région Occitanie, Auvergne-Rhône-Alpes

**POUR PLUS
D'INFORMATIONS
COMITÉ FRANÇAIS YAD VASHEM**

SCANNEZ LE QR CODE

LA MÉMOIRE A DE L'AVENIR

COMITÉ FRANÇAIS POUR YAD VASHEM

Conférence des évêques de France

Mémorial de la SHOAH Centre Européen de documentation

Fondation pour la Mémoire de la Shoah

IMP_Panneaux_EXPO_eveque 2023.indd 2 06/02/2023 09:29